



CRITÈRES DES LISTES MINISTÉRIELLES

Sports sourds

FFHandisport

2025 - 2029



Critères des listes ministérielles – Sports sourds

> Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer aux Deaflympics et être classé 1er.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé 1er

> Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer aux Deaflympics et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats du Monde et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

> Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer aux Deaflympics et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

Critères d'accès à la liste Espoir :

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, médaillé en individuel aux Championnats de France

Cas Particuliers

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

**Dans le cas où il y aurait moins de 8 nations, la performance ne peut être reconnue.*